Informations de base	
2011/2225(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2010 **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	FJELLNER Christofer (PPE)	03/03/2011
	Rapporteur(e) fictif/fictive IVANOVA Iliana (PPE) GERBRANDY Gerben-Jan (ALDE) STAES Bart (Verts/ALE) CZARNECKI Ryszard (ECR) SØNDERGAARD Søren Bo (GUE/NGL) ANDREASEN Marta (EFD) EHRENHAUSER Martin (NI)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

ECON	Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, climat et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire

	Budget	ŠEMETA Algirdas

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
26/03/2012	Vote en commission		
03/04/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0102/2012	Résumé
10/05/2012	Décision du Parlement	T7-0154/2012	Résumé
10/05/2012	Résultat du vote au parlement		
10/05/2012	Débat en plénière		
10/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2225(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/7/07186

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Projet de rapport de la commission		PE473.812	22/02/2012	
Amendements déposés en commission		PE483.832	07/03/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0102/2012	03/04/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0154/2012	10/05/2012	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2010

2011/2225(DEC) - 03/04/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Christofer FJELLNER (PPE, SE) sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la décharge de la Commission pour l'exercice 2010.

Dans le projet de résolution, les députés rappellent que les rapports spéciaux de la Cour des comptes fournissent des informations sur les problèmes liés à la mise en œuvre des fonds et se révèlent ainsi utiles pour le Parlement dans l'exercice de son rôle d'autorité de décharge.

Ils indiquent également que les conclusions relatives aux rapports spéciaux de la Cour des comptes font partie intégrante de la résolution relative à la procédure de décharge générale sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, section III - Commission.

Les députés reviennent ensuite sur chacun des rapports spéciaux en question et font un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des fonds communautaires.

Pour rappel, ces rapports spéciaux portaient sur les thématiques suivantes :

- **Rapport spécial n° 7/2010** de la Cour des comptes intitulé "Audit de la procédure d'apurement des comptes" ;
- **Rapport spécial n° 13/2010** de la Cour des comptes intitulé "Le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat a-t-il connu un lancement réussi dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et produit-il des résultats?" ;
- **Rapport spécial n° 14/2010** de la Cour des comptes intitulé "la gestion, par la Commission, du système de contrôles vétérinaires des importations de viande mis en place à la suite des réformes de la législation en matière d'hygiène en 2004" ;
- **Rapport spécial n° 1/2011** de la Cour des comptes intitulé "la déconcentration de la gestion de l'aide extérieure par la Commission, de ses services centraux vers ses délégations, s'est-elle traduite par une amélioration des interventions?" ;
- **Rapport spécial n° 2/2011** de la Cour des comptes intitulé "Suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude" ;
- **Rapport spécial n° 3/2011** de la Cour des comptes intitulé "L'efficience et l'efficacité des contributions de l'UE acheminées par des organisations des Nations unies dans des pays affectés par des conflits" ;
- **Rapport spécial n° 4/2011** de la Cour des comptes intitulé "Audit du mécanisme de garantie pour les PME" ;
- **Rapport spécial n° 5/2011** de la Cour des comptes intitulé "Régime de paiement unique (RPU): questions à examiner en vue d'améliorer la bonne gestion financière" ;
- **Rapport spécial n° 6/2011** de la Cour des comptes intitulé "Quelle efficacité pour les projets touristiques cofinancés par le FEDER?" ;
- **Rapport spécial n° 7/2011** de la Cour des comptes intitulé "L'aide agro-environnementale est-elle conçue et gérée de manière satisfaisante?" ;
- **Rapport spécial n° 8/2011** de la Cour des comptes intitulé "Recouvrement des paiements indus effectués dans le cadre de la politique agricole commune" ;
- **Rapport spécial n° 9/2011** de la Cour des comptes intitulé "Les projets d'administration en ligne soutenus par le FEDER ont-ils été efficaces?" ;
- **Rapport spécial n° 10/2011** de la Cour des comptes intitulé "Les programmes «Lait aux écoliers» et «Fruits à l'école» sont-ils efficaces?" ;
- **Rapport spécial n° 11/2011** de la Cour des comptes intitulé "La conception et la gestion du système des indications géographiques garantissent-elles son efficacité?" ;
- **Rapport spécial n° 15/2011** de la Cour des comptes intitulé "Les procédures de la Commission permettent-elles de garantir une gestion efficace du contrôle des aides d'État?"

Un résumé des rapports spéciaux en question figurent sur le site de la Cour des comptes.

Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2010

2011/2225(DEC) - 10/05/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 571 voix pour, 61 voix contre et 15 abstentions, une résolution sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la décharge de la Commission 2010.

La résolution rappelle que les rapports spéciaux de la Cour des comptes fournissent des informations sur les problèmes liés à la mise en œuvre des fonds et se révèlent ainsi utiles pour le Parlement dans l'exercice de son rôle d'autorité de décharge.

Le Parlement indique également que les conclusions relatives aux rapports spéciaux de la Cour des comptes font partie intégrante de la résolution relative à la procédure de décharge générale sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, section III - Commission.

Il revient ensuite sur chacun des rapports spéciaux en question et fait un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des fonds communautaires.

Pour rappel, ces rapports spéciaux portaient sur les thématiques suivantes :

- **Rapport spécial n° 7/2010** de la Cour des comptes intitulé "Audit de la procédure d'apurement des comptes" ;
- **Rapport spécial n° 13/2010** de la Cour des comptes intitulé "Le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat a-t-il connu un lancement réussi dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et produit-il des résultats?" ;
- **Rapport spécial n° 14/2010** de la Cour des comptes intitulé "la gestion, par la Commission, du système de contrôles vétérinaires des importations de viande mis en place à la suite des réformes de la législation en matière d'hygiène en 2004" ;

- **Rapport spécial n° 1/2011** de la Cour des comptes intitulé "la déconcentration de la gestion de l'aide extérieure par la Commission, de ses services centraux vers ses délégations, s'est-elle traduite par une amélioration des interventions?" ;
- **Rapport spécial n° 2/2011** de la Cour des comptes intitulé "Suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude" ;
- **Rapport spécial n° 3/2011** de la Cour des comptes intitulé "L'efficience et l'efficacité des contributions de l'UE acheminées par des organisations des Nations unies dans des pays affectés par des conflits" ;
- **Rapport spécial n° 4/2011** de la Cour des comptes intitulé "Audit du mécanisme de garantie pour les PME" ;
- **Rapport spécial n° 5/2011** de la Cour des comptes intitulé "Régime de paiement unique (RPU): questions à examiner en vue d'améliorer la bonne gestion financière" ;
- **Rapport spécial n° 6/2011** de la Cour des comptes intitulé "Quelle efficacité pour les projets touristiques cofinancés par le FEDER?" ;
- **Rapport spécial n° 7/2011** de la Cour des comptes intitulé "L'aide agro-environnementale est-elle conçue et gérée de manière satisfaisante?" ;
- **Rapport spécial n° 8/2011** de la Cour des comptes intitulé "Recouvrement des paiements indus effectués dans le cadre de la politique agricole commune" ;
- **Rapport spécial n° 9/2011** de la Cour des comptes intitulé "Les projets d'administration en ligne soutenus par le FEDER ont-ils été efficaces?" ;
- **Rapport spécial n° 10/2011** de la Cour des comptes intitulé "Les programmes «Lait aux écoliers» et «Fruits à l'école» sont-ils efficaces?" ;
- **Rapport spécial n° 11/2011** de la Cour des comptes intitulé "La conception et la gestion du système des indications géographiques garantissent-elles son efficacité?" ;
- **Rapport spécial n° 15/2011** de la Cour des comptes intitulé "Les procédures de la Commission permettent-elles de garantir une gestion efficace du contrôle des aides d'État?"

Un résumé des rapports spéciaux en question figure sur le site de la Cour des comptes.